

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Philippe COUSIN, Maryse REDUREAU, Jacky GARNIER, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Nathalie GONCALVES, Michèle BONRAISIN, Claudine BEYER, Patrick LEMOINE.

Absents excusés : Patricia LALOS, Caroline LEGENVRE, Virginie HAAS, Yves RABANT, Bruno HAMELIN, Bernard TRONCHET, Frédéric TOTAIN.

Procurations : Patricia LALOS à Valérie HUART – Virginie HAAS à Max PASSELAIGUE

Secrétaire : Jacky GARNIER

Convocation et affichage : 17/04/2018 Conseillers en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 13

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

2018/018 - Communauté de communes : rapport de la CLECT

Lors de sa séance du 20 Mars 2018, La Commission Locale des Charges Transférées CLECT (chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences vers la Communauté de Communes, et de façon plus générale de rendre avis quant aux évolutions des liens financiers entre communes et Communauté de Communes) de Maine Coeur de Sarthe a rendu son rapport concernant les transferts de charges relatifs à :

- La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- L'harmonisation de la compétence action sociale d'intérêt communautaire

Celui -ci a été adopté à l'unanimité.

Suivant l'article 1609 nonies C du CGI alinéa 7 du IV, la CLECT dispose de neuf mois à compter de la date du transfert de compétences pour élaborer et transmettre le rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les travaux menés par la CLECT en 2018 ont porté sur l'évaluation des conséquences des transferts de compétences intervenus au 1^{er} Janvier 2018 :

- La compétence communautaire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dévolue à la Communauté de Communes au terme des lois Maptam du 27 Janvier 2014 et NOTRe du 7 Août 2015 ;
- L'harmonisation de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et la suppression de la territorialisation de cette compétence décidées par délibération n°2017-152 du 18 Septembre 2017 et figurant à l'arrêté de M. Le Préfet de la Sarthe du 15 Décembre 2017

En pratique, et sur la base de la grande hétérogénéité des pratiques assimilables aux thématiques relevant de la GEMAPI, la CLECT, en accord avec les instances communautaires, n'a pas valorisé de charges transférables au titre de cette compétence.

Les charges liées à l'harmonisation de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ont, elles, été évaluées sur la base des charges constatées dans les budgets des communes concernées sur l'exercice 2017 ou lissées sur plusieurs exercices.

Les évaluations proposées dans le cadre de ce rapport sont basées sur les seules compétences transférées au 1^{er} Janvier 2018. Aussi, en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, les orientations du conseil communautaire en matière d'ALSH, en particulier sur l'accueil des mercredis nécessiteront nouvelle évaluation, sur la base de transfert effectif de la compétence.

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0624 DU 25 Novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe et créant, au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé en séance du 20 Mars 2018 et annexé à la présente,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier son article 1609 nonies C relatif à l'évaluation des charges de transfert ;

Considérant l'exposé de M Le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 20 Mars 2018, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences rendus effectifs au 1er Janvier 2018.

2018/019 – Espace mairie et salle associative : maîtrise d'œuvre

M le Maire expose la situation du dossier d'aménagement de la mairie et de la salle associative.

La maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'espace mairie et de la salle associative a été confiée au cabinet Jean Louis CUSSOT par contrat du 02/05/2016.

Par courrier du 16/04/2018, le cabinet CUSSOT nous demande la résiliation du contrat, pour incapacité de M. CUSSOT à exercer son activité.

Le cabinet LCA, bureau d'étude thermique, cocontractant de ce contrat, n'est pas en capacité de poursuivre la mission.

Il est proposé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet Cussot après la phase ACT (marchés signés) et de solder les honoraires à cette étape.

En parallèle, nous devons missionner un cabinet pour reprendre notre dossier pour les phases DET VISAS (suivi de chantier) et AOR DOE (réception des ouvrages).

Le cabinet C2V, où travaillent des architectes venant du cabinet Cussot, accepterait la mission pour un montant d'honoraires de 24 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le maire à résilier le contrat avec le Cabinet Cussot après la phase ACT de signature des marchés de travaux
- autorise le maire à contracter avec un nouveau bureau de maîtrise d'œuvre pour la poursuite de notre opération.

Le maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation et de l'attribution des marchés, marchés signés par le Maire dans le cadre de sa délégation.

	ENTREPRISE	MT € HT
LOT 1 TERRASSEMENTS – VRD – ESPACES VERTS	ELB	86 000,00 €
LOT 2 DEMOLITIONS – GROS-OEUVRE – RAVALEMENT	MORIN	200 654,63 €
LOT 3 CHARPENTE BOIS/ COUVERTURE/ ITE/ BARDAGES ZINC et BOIS	MATRAS	129 661,63 €
LOT 4 ETANCHEITE - BARDAGES ET COUVERTURE METALLIQUES	CRUARD	121 700,00 €
LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE	DABIN	49 232,30 €
LOT 6 CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS	MAILHES POTTIER	43 000,00 €
LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES	CHANOINE	29 694,62 €
LOT 8 CARRELAGE – FAÏENCE	SPPM	13 005,25 €
LOT 9 SOLS SOUPLES – REVÊTEMENTS MURAUX – PEINTURE	GONSARD	33 184,95 €
LOT 10 ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES	LHERMENIER	101 300,00 €
LOT 11 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRES		
LOT 12 DESAMIANTAGE	DEMCOH	12 027,25 €

6 noms tirés au sort sur la liste électorale, qui seront inscrits sur une liste préparatoire à la liste de jurés appelés à siéger en 2019 :

VILLERBU Alain - 6 allée des Pommiers
 VEYER Quentin - 36 rue de la Rivière
 BOUTARD Bruno - 20 allée des Pommiers
 FURET Danièle - 38 rue du Monnet
 LUCON Micheline - 18 square de la Ruchée
 DORANGEVILLE Cindy - 7 allée de la Romerie

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

2018/005	Marché réhabilitation réseau assainissement	SOGEA OUEST TP	233 265 €
2018/006	DIA Vte Aubin 50 rue du Monnet		
2018/007	DIA Vte Margreth 26 rue de la Charmille		
2018/008	Marché maintenance éclairage public 2018	CITEOS	5092.20 €
2018/009	DIA Vte Grisard-Rottier 13 rue des Ormeaux		
2018/010	DIA Vte Cts Poisson Les Hommées		
2018/011	DIA Vte Audoueineix Pièce des Chintres		
2018/012	DIA Echange Cts Audoueineix Pièce des Chintres		
2018/013	DIA Echange SARL Terbois La Grande Prée		
2018/014	DIA Vte Leroyer La Grande Prée		
2018/015	Sous-traitance au marché SOGEA OUEST	HRC	10500 €HT
2018/016	DIA Vte Richer 7 rue des Ormeaux		

➤ Comptes rendus commissions et CDC

Commission voirie

- Point sur les travaux importants d'assainissement, notamment dans la ZI
- Point sur les travaux de voirie de la rue de la rivière
- Le SIDERM remplace actuellement la conduite d'eau potable sur la rue de la Rivière jusqu'à la Mue.
- Journée citoyenne le samedi 8 septembre
- Jury régional pour la 1^{ère} fleur le lundi 9 juillet

Commission communication

- sommaire du bulletin municipal de juin, distribution avant le 17 juin

Commission animation CME

- étude en CdC des subventions communautaires
- réunion le 15/05 des associations palvinéennes pour préparer le Téléthon
- voyage à Paris du CME le 17 octobre

Commission urbanisme

- projet d'apporter quelques ajustements au PLU

Informations diverses

- Point sur le dossier bateau à chaînes : un ponton d'accès sera privilégié, le devis ressortant à 12000€ (contre 40000€ pour une rampe d'accès).
Le dossier Loi sur l'Eau est en cours, la réalisation pourrait être envisagée aux écourues de septembre/octobre 2018.

Prochain conseil municipal : mardi 22 mai 2018

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	Absente excusée Procuration à V Huart
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	Absent excusé

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	Absente excusée
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	Absent excusé
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	Absente excusée Procuration à M Passelaigue
Caroline LEGENVRE	Absente excusée